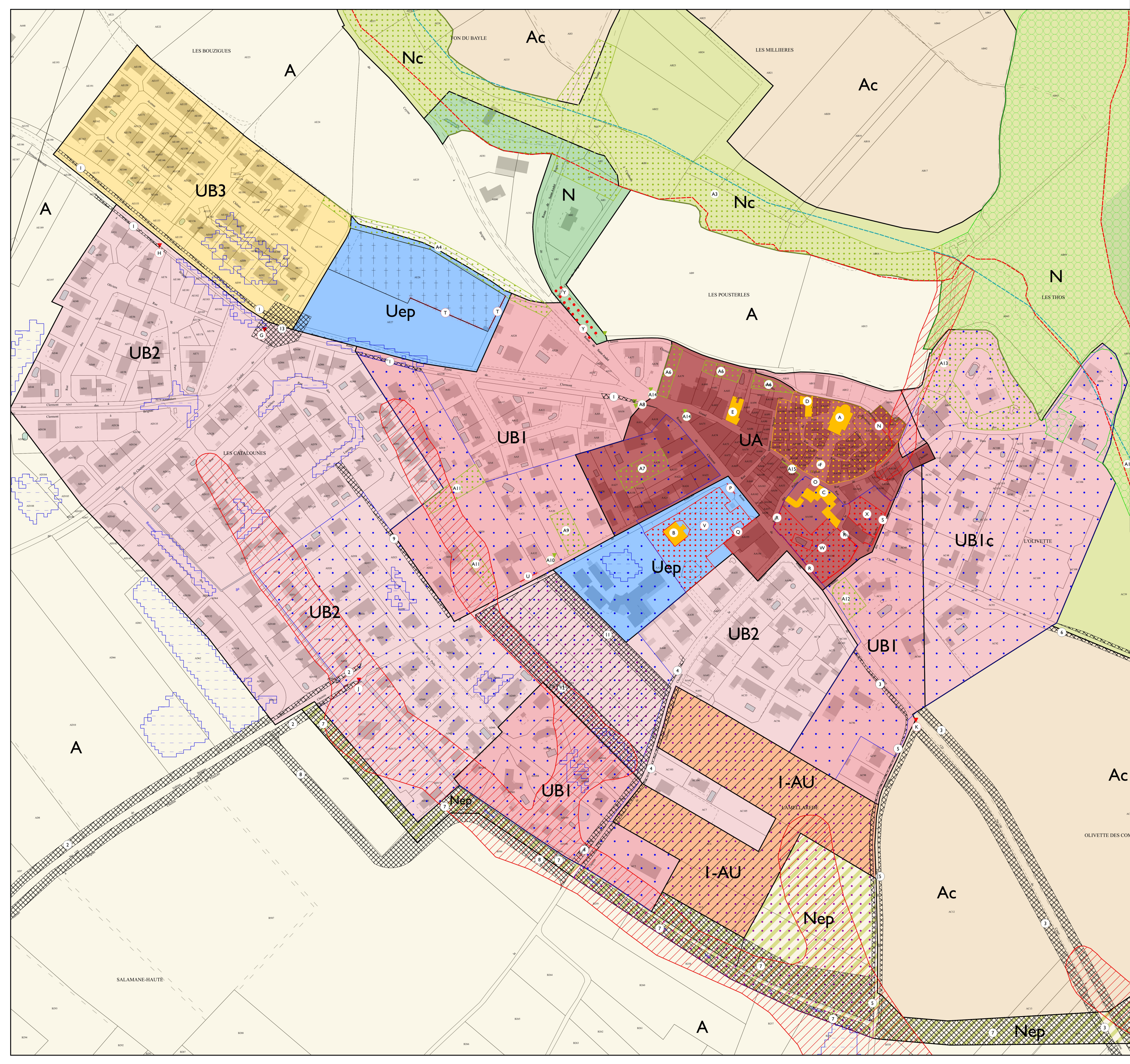


PLAN LOCAL D'URBANISME
Pièce n°3 : Règlement
Pièce 3.5 : Plan de zonage 1/1500 • A1

Élaboration approuvée par DCM du 14 mars 2006
Révision générale prescrite par DCM du 28 janvier 2015
Révision générale arrêtée par DCM du 24 septembre 2019
Révision générale approuvée par DCM du 10 mars 2020
Mise à jour n°1 arrêtée le 23 novembre 2021



Légende

Prescriptions

Prescriptions surfaciques

 Espace Boisé Classé - EBC (Art. L.113-1 du CU)

 Élément boisé écologique protégé (Art. L.151-23 du CU)

 Élément boisé paysager protégé (Art. L.151-19 du CU)

 Élément bâti protégé (façades et couvertures, Art. L.151-19 du CU)

 Aspect extérieur (Art. L.151-18 du CU)

 Emplacement réservé (Art. L.151-41 1 du CU)

 Emplacement réservé (Art. L.151-41 2 du CU)

 Orientation d'Aménagement et de Programmation (Art. L.151-6 du CU)

 Opération d'Aménagement d'Ensemble (R.151-20 du CU)

 Secteur soumis à compensation à l'imperméabilisation des sols (Art. R.151-43 7)

Prescriptions linéaires

 Façade protégée pour raison écologique (Art. L.151-23 du CU)

 Alignement d'arbres protégé (Art. L.151-19 du CU)

 Clôture ancienne protégée (Art. L.151-19 du CU)

Prescriptions ponctuelles

 Arbre isolé protégé (Art. L.151-23 du CU)

 Élément bâti protégé (Art. L.151-19 du CU)

Informations

Informations surfaciques

 Lit majeur - Atlas des Zones Inondables de l'Hérault

 Zone de ruissellement - Étude hydraulique CEREG 2018

 Zone inondable - Étude hydraulique Lergue

 Point endoréique - Étude hydraulique CEREG 2018